

# E - Journal

## K I N S H A S A

Hebdomadaires, 4<sup>e</sup> Année, Octobre 2023, Nouvelle série n°230



**FÉLIX TSHISEKEDI DÉCIDE D'UN  
« ALLÈGEMENT PROGRESSIF ET GRADUEL »  
DE L'ÉTAT DE SIÈGE AU NORD-KIVU ET EN  
ITURI**

4



5

**VULGARISATION DE LA DIRECTIVE  
DU CSAC SUR LA CAMPAGNE  
ÉLECTORALE DANS LES MÉDIAS**



6

**LA PROMOTION DE LA FABRICATION  
DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION  
RECOMMANDÉE AU GOUVERNEMENT**



14

**FRANCO LUAMBO MAKIADI, 34 ANS  
DÉJÀ DEPUIS SA DISPARITION !**



18

**15 OCTOBRE 1987-15 OCTOBRE  
2023: 36 ANS DÉJÀ !  
J'AI VU THOMAS SANKARA,  
SIX MOIS AVANT SA MORT!**

*Nous sommes  
très présent  
sur les réseaux  
sociaux*

## PRÉSIDENTIELLE DE DÉCEMBRE 2023 DIX HUIT CANDIDATS POUR UN FAUTEUIL

Le processus électoral est entré dans sa phase décisive avec la finalisation, ce dimanche 8 octobre, de la réception, par les bureaux de la Ceni, des candidatures à la présidentielle de décembre 2023.

Près de 40 millions d'électeurs sont attendus aux urnes pour élire le prochain Président de la République dans un scrutin à un seul tour pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Il n'y aura donc pas de glissement comme l'entrevoyaient certaines prédictions.

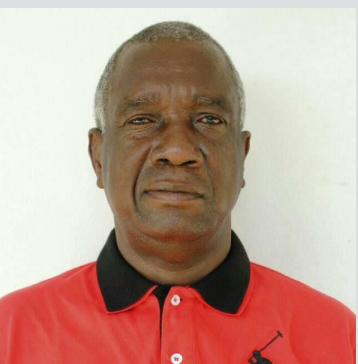
Sur la ligne de départ, plus d'une quinzaine de postulants sont prêts à solliciter les suffrages des congolais, chacun se prévalant d'une assise électorale importante. Mais pour atteindre le sommet de la pyramide, il faudra batailler dur car le challenge électoral est loin d'être un fleuve tranquille.

Candidat à sa propre succession, Félix-Antoine Tshisekedi sait que sa deuxième mandature ne lui sera pas offerte sur un plateau d'argent nonobstant le fait qu'il compte à son actif plusieurs projets à impact visible, initiés, exécutés et achevés sur l'ensemble du territoire national.

Il lui faudra capitaliser ces acquis à travers un argumentaire qui ne laisse pas de place au doute. Son discours devrait susciter des espérances autour d'un projet social censé brasser toutes les préoccupations des congolais.

Sur la ligne de départ, chacun des candidats se prévaut des compétences nécessaires que justifie un profil à la hauteur de l'enjeu. Mais, il n'en demeure pas moins vrai que le président sortant part avec un léger avantage. Bénéficiant du soutien de la coalition au pouvoir, mais aussi, de celui de quelques têtes couronnées de la scène politique congolaise telles que Jean Pierre Bemba, ou encore, Vital Kamerhe, le Président Félix Tshisekedi est, sauf surprise, sur la voie de sa réélection.

En face, il y a les autres candidats présidents qui n'entendent pas faire de la figuration. Estimant que le bilan de Félix Tshisekedi est un grand gâchis en terme de gestion, ses concurrents jouent des coudes pour lui succéder. Cependant, l'éparpillement de leurs candidatures joue en leur défaveur. Et considérant le poids politique de certains d'entre eux, les éventuelles alliances



et regroupements d'intérêts sont inévitables pour espérer pencher la balance de leur côté.

Toutefois, la candidature de Denis Mukwege, l'homme qu'on n'attendait peut-être pas, risque de rabattre les cartes. Populaire auprès de la société civile mais sans parti structuré pour le soutenir, le gynécologue congolais peut néanmoins se révéler un trouble-fête si jamais il parvenait à fédérer les tendances autour de sa personne.

Un scénario peu probable qui symbolise la difficulté, tant pour les candidats issus de la société civile que pour ceux des partis politiques, de parler un même langage.

En somme, l'essentiel est que tous les acteurs politiques et les parties prenantes s'engagent à garantir un processus électoral juste et équitable. De sorte que le vainqueur de la présidentielle de décembre soit celui que le souverain primaire aura véritablement choisi et non le contraire.

Dossier à suivre.

### E-Journal

Agence Temps Libre (ATL)

Fondateur

**Jean Pierre Eale Ikabe**

Tél. : **0999947441/0997298314**

Directeur de publication délégué

**Herman Bangi Bayo**

Tél. : **0997298314/0824540759**

Equipe de rédaction :

**Jean Pierre Eale Ikabe, Herman Bangi Bayo, Espérant Kalonji, Prof Yoka, Socrate Lokondo, Mandela Lokondo**

Design: **Gary Okende**

Infographie : **Sacha Eale**

Administration : **Roger Nsita**

Déléguée commerciale : **Patience Bidi**

Relations publiques : **Trésor Empole**

e-mail : **agencetempslibre@gmail.com**

Site web : **www.e-journal.com**

Siège : **avenue du Stade N°1, Quartier**

Administratif/ Territoire de Kasangulu

**Dépôt légal N° 09629571**

Représentant espace Schengen

**Celio Van NDAYE 0033749299540**



## **FÉLIX TSHISEKEDI DÉCIDE D'UN « ALLÈGEMENT PROGRESSIF ET GRADUEL » DE L'ÉTAT DE SIÈGE AU NORD-KIVU ET EN ITURI**

« J'ai pris la ferme résolution de conduire, « sans atermoiements funestes, mais sans précipitation inconsidérée», les populations des provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu vers un allègement progressif et graduel du régime de restriction de l'état de siège avec les meilleures garanties de poursuite du maintien d'une pression maximale sur les ennemis de la paix », a annoncé le chef de l'Etat au cours d'une allocution radiotélévisée, ce jeudi 12 octobre.

Après deux ans et quatre mois du régime d'exception dans ces deux provinces du Nord-Est de la RDC, Félix Tshisekedi dit avoir pris la juste mesure de l'impérieuse nécessité d'un retour sécurisé de nos populations à une vie civile et citoyenne normales.

L'amélioration de la situation sécuritaire dans certaines zones

Il a aussi noté des avancées

enregistrées au cours de la gouvernance sous l'état de siège, notamment l'amélioration de la situation sécuritaire dans certaines zones des deux provinces concernées.

« J'ai opté, en toute responsabilité, pour la mise en œuvre d'un dispositif transitoire graduel au terme duquel cette situation exceptionnelle devra connaître sa fin », a-t-il affirmé, se fondant sur les tendances dégagées des travaux de la Table ronde tenue récemment à Kinshasa sur l'état de siège.

Selon lui, « ce dispositif transitoire consistera au

rétablissement de l'autorité civile dans les entités territoriales décentralisées et déconcentrées qui sont déjà sécurisées et sous contrôle des Forces Armées de la République Démocratique du Congo ».

Ce qui implique la levée des restrictions des libertés constitutionnelles de tous les citoyens et plus particulièrement la libre circulation des personnes et de leurs biens en mettant fin au couvre-feu ainsi que la liberté d'association, de manifestation pacifique et de réunion dans le strict respect des conditions légales.

**Les salaires des autorités civiles**

Entre-temps, le chef de l'Etat a instruit le Gouvernement à « régler, sans délai », les arriérés d'émoluments des animateurs

des institutions provinciales mises en veilleuse par l'état de siège.

D'autre part, en plus de leurs compétences matérielles, les juridictions civiles, « du reste compétentes pour gérer les contentieux électoraux, recouvrent le plein exercice de leurs compétences répressives à l'exception de

**D'AUTRE PART, EN PLUS DE LEURS COMPÉTENCES MATÉRIELLES, LES JURIDICTIONS CIVILES, « DU RESTE COMPÉTENTES POUR GÉRER LES CONTENTIEUX ÉLECTORAUX, RECOUVRENT LE PLEIN EXERCICE DE LEURS COMPÉTENCES RÉPRESSIVES À L'EXCEPTION DE QUELQUES PRÉVENTIONS LIÉES À LA SURETÉ NATIONALE QUI RELÈVERONT DES JURIDICTIONS MILITAIRES...**

quelques préventions liées à la sureté nationale qui relèveront des juridictions militaires ».

Pour Félix Tshisekedi, ce dispositif transitoire et graduel de l'état de siège conduit la RDC « dans une nouvelle expérience constitutionnelle de gestion des situations d'exception. Elles marquent notre détermination à défendre jusqu'à la dernière énergie, notre intégrité territoriale, notre souveraineté et notre dignité comme peuple ».

L'état de siège avait été décrété par ordonnance présidentielle le 3 mai 2021, pour endiguer l'insécurité récurrente au Nord-Kivu et en Ituri. Mais à la suite de la persistance de l'insécurité sur le terrain, de nombreuses

voix ont plaidé pour la levée de ce régime d'exception.





## **VULGARISATION DE LA DIRECTIVE DU CSAC SUR LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DANS LES MÉDIAS**

Plusieurs membres du CSAC ont effectué à partir du 12 octobre 2023 une mission sur l'ensemble du territoire national excepté les nouvelles provinces démembrées pour la vulgarisation de la Directive sur la campagne électorale à travers les médias. Une série de rencontres est prévue entre les délégués du CSAC et les autorités locales, les professionnels des médias, les acteurs politiques et ceux de la société civile.

S'appuyant sur les différents textes juridiques entre autres la constitution de la République démocratique du Congo, la loi organique portant composition, attribution et fonctionnement du Conseil supérieur de l'Audiovisuel

et de la communication ainsi que les lois portant organisation des élections présidentielle, législatives nationales et provinciales, urbaines, municipales et locale et organisation et fonctionnement des partis et regroupements politiques ; les codes de bonne conduite signés par les professionnels des médias et les acteurs politiques, le président du CSAC Christian Bosembe a signé un ordre de mission collectif pour la vulgarisation de ladite directive en vue de prévenir des dérapages durant la période de la campagne électorale.

Ladite directive rappelle les prérogatives du CSAC lors de la campagne électorale et

celles de la CENI sur la fixation du calendrier électoral et demande aux professionnels des médias une observation stricte de la rigueur lors de la collecte, du traitement, de la programmation et de la diffusion de l'information en période électorale. Elle en appelle au respect des textes légaux et réglementaires régissant la profession ainsi que l'éthique de la déontologie du journaliste.

Pour préserver la cohésion nationale, la directive recommande aux professionnels des médias de s'interdire à propager des messages de nature à inciter la haine tribale et toutes formes de discrimination. En sus, ils ne doivent pas relayer des messages dont la véracité n'est pas établie ou les commenter. Le CSAC les invite également à ne pas diffuser des émissions à téléphone ouvert et afficher le logo, l'effigie, le message des candidats en médaillon ou en permanence sur les écrans de télévision.

Et toutes les communications ayant trait à la campagne électorale doivent être diffusées uniquement dans les tranches y réservées.

Quant aux membres des institutions de la république, leurs activités peut être diffusées si elles concernent la gestion de l'Etat mais ils sont frappés par les prescrits de la directive lorsqu'ils sont candidats dans différents scrutins.

**Herman Bangi Bayo**



CLÔTURE DE LA VIIÈME ÉDITION DE « EXPO BÉTON » DEVANT TSHISEKEDI À KOLWEZI

## LA PROMOTION DE LA FABRICATION DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION RECOMMANDÉE AU GOUVERNEMENT

Les participants à la VIIème édition de « Expo Béton » sollicitent du gouvernement l'assurance de la promotion de la fabrication des matériaux de construction et l'accélération des mises en application des réformes liées aux crédits bail.

Profitant de la présence du Chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi, les participants à la VIIème édition de « Expo Béton » dans la ville de Kolwezi à Lualaba ont recommandé au gouvernement de promouvoir, au niveau local, la fabrication des matériaux de construction tels que le ciment, le carrelage, les tôles et autres, à accélérer les mises en application des réformes liées aux crédits bail.

Ils ont en outre plaidé pour que

l'Etat puisse décourager les constructions précaires des compounds du personnel minier autour des mines mais d'orienter cet habitat vers des promoteurs immobiliers de nouveaux quartiers ouverts aux extensions des villes.

Pour les participants à cette activité, il faudra que des études administratives et techniques ainsi que juridiques soient menées afin de délimiter les droits miniers qui englobent et privent les populations et l'Etat de leurs zones urbaines ainsi que de leurs propriétés.

Le président de l'Expo-Béton, Jean Bamanisa a proposé : « L'Etat devra doter la province de Lualaba et la ville de Kolwezi d'un

plan particulier d'aménagement. De mettre en place un programme de logement décent

en faveur de la population en impliquant les promoteurs immobiliers ».

C'est le président de la République, qui a procédé jeudi 5 octobre à la clôture de ces assises qui ont rassemblé pendant depuis le lundi 2 octobre les participants à ce forum, venus de plusieurs coins du pays et d'ailleurs. Parmi eux des scientifiques, chercheurs, étudiants ...

Ils ont réfléchi sur les opportunités du développement urbain et des infrastructures liées au transport multi modal, à l'habitat, à l'approvisionnement en énergie et autres.

**Boni Tsala**

## LE PRIX DU ZINC PREND DE L'ASCENSEUR L'ÉTAIN, L'OR ET L'ARGENT EN BAISSÉ SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX



**L**e prix du zinc une augmentation de 2,74% au cours de la période allant du 09 au 14 octobre 2023, alors que l'étain, l'or et l'argent enregistrent une baisse sur les marchés internationaux.

Le prix du zinc connaît une hausse de 2.564,60 USD contre 2.496,15 USD précédemment, soit une augmentation de 2,74% au cours de la période du 09 au 14 octobre 2023, alors que l'étain, l'or et l'argent connaissent une baisse sur les marchés internationaux, selon un communiqué de la Commission nationale des mercuriales des prix du ministère du Commerce extérieur.

Cette même source précise que « Le prix du zinc connaît une hausse de 2.564,60 USD contre 2.496,15 USD, soit une augmentation de 2,74%

**LE PRIX DU ZINC CONNAÎT UNE HAUSSE DE 2.564,60 USD CONTRE 2.496,15 USD PRÉCÉDEMMENT, SOIT UNE AUGMENTATION DE 2,74% AU COURS DE LA PÉRIODE DU 09 AU 14 OCTOBRE 2023, ALORS QUE L'ÉTAIN, L'OR ET L'ARGENT CONNAISSENT UNE BAISSÉ SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX, SELON UN COMMUNIQUÉ DE LA COMMISSION NATIONALE DES MERCURIALES DES PRIX DU MINISTÈRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR...**

la tonne sur les marchés internationaux et le prix du tantale a aussi connu une hausse sur les marchés internationaux, au cours de

la période précitée, en se négociant à 296,00 USD contre 249,00 USD, soit une augmentation de 18,88 % le kilogramme.

Cependant, précise-t-elle, les autres produits miniers à savoir, le cuivre ; l'étain, l'or et

l'argent connaissent une baisse sur les marchés internationaux, au cours de la même période. Ces produits, souligne-t-elle, se négocient respectivement à 8.072,05 USD contre 8.095,05 USD, soit une baisse de -23% la tonne ; 24.611,00 USD contre 25.700,00 USD, soit une baisse de -4,24 % la tonne ; 62,20 USD contre 62,97 USD, soit une diminution de -0,77% le gramme et

0,72 USD contre 0,76 USD, soit une baisse de -5,26% le gramme.

Par contre, le prix du cobalt



reste stable sur les marchés internationaux en se négociant à 32.731,00 USD la tonne.

La Commission nationale des mercuriales des prix du ministère du Commerce extérieur annonce en outre que le prix du cacao est en baisse sur les marchés internationaux, au cours de la période du 09 au 14 octobre 2023, en se négociant à 1,98 USD contre 2,00 USD précédemment, soit une diminution de -0,02 le kilogramme.

Les autres produits agricoles tels que le café robusta, le café arabica et le caoutchouc restent

stables sur les marchés internationaux, au cours de la même période, en se négociant respectivement à 2,51 USD le kilogramme ; 2,58 USD le kilogramme et 0,84 USD le kilogramme.

Les prix des autres produits agricoles et menus forestiers à savoir, la papaine, les écorces de quinquina, la poudre de totaquina, le sel de quinine et la rauwolfia connaissent une hausse sur les marchés internationaux, au cours de la période précitée.

« Ces produits se négocient respectivement à 16,70 USD contre 16,52 USD, soit une augmentation de

1,09% le kilogramme ; 1,94 USD contre 1,92 USD, soit une hausse de 1,04% le kilogramme ; 57,00 USD contre 56,40 USD, soit une augmentation de 1,06% le kilogramme ; 96,90 USD contre 95,88 USD, soit une hausse de 1,06% le kilogramme et 1,62 USD contre 1,60 USD, soit une augmentation de 1,25% le kilogramme », indique ce communiqué.

**Boni Tsala**





**Claude Blanchard NGOKOUDI**

Gérant de 2 RIVES PRODUCTIONS

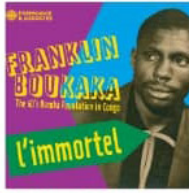
2065, rue Louisa Plateau des 15 ans  
Brazzaville Congo  
E-mail : clouzevnp@gmail.com  
2rivesprod@gmail.com  
00 242 06 904 1999  
Tél : 00 242 06 904 7381

COFONDATEUR DE LA REVUE AHM



PRODUCTION

• Albums



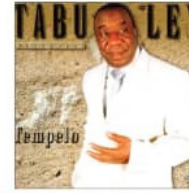
■ **FRANKLIN BOUKAKA**  
Album : L'IMMORTEL



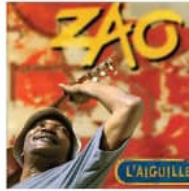
■ **EDO NGANGA**  
Album : HOMMAGE A EDO G.



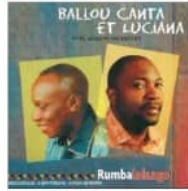
■ **BANTOUS DE LA CAPITALE**  
Album : 60e ANNIVERSAIRE



■ **TABU LEY ET SA FILLE**  
Album : TEMPELO



■ **ZAO**  
Album : L'AIGUILLE



■ **BALLOU CANTA ET LUCIANA**  
Album : RUMBA LOLANGO



■ **BALLOU CANTA ET LUCIANA**  
Album : POOL MALEBO

• Spectacle vivant



■ **BANTOUS DE LA CAPITALE**  
A L'OLYMPIA DE PARIS



■ **BANTOUS DE LA CAPITALE**  
A LA DETENTE DE BRAZZAVILLE

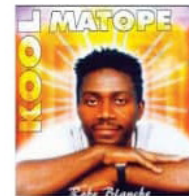
PRODUCTION EXECUTIVE D'EBEN EZER



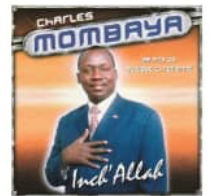
■ **MAKOMA**  
Album : KING OF KINGS



■ **CARLYTO LASSA & GOLLU**  
Album : CONFIANCE



■ **KOOL MATOPE**  
Album : ROBE BLANCHE



■ **CHARLES MOMBAYA**  
Album : TEMPELO

# BLANCHARD NGOUKOU DI: PRODUCTEUR, MANAGER ET PROMOTEUR

Mieux connu dans le milieu de production à Paris avec les éditions 2 rives, Blanchard Ngokoudi est un ressortissant du Congo Brazzaville mais qui a grandi aussi à Kinshasa. Il est connu comme

producteur délégué des éditions Ebenezer qui ont produits les Makoma. Il a également produit des artistes comme Luciana et Ballou Canta et les Bantous de la capitale à l'Olympia de Paris.

Tout dernièrement, il vient de sortir en collaboration avec les éditions Fremilleux l'intégrale des chansons de Franklin Boukaka et un documentaire du même artiste en partenariat avec l'Institut français de Brazzaville. Actuellement, il prépare une intégrale de Jeannot Bombenga avec un livret écrit par Mandat Tchebwa et

**Herman Bangi bayo.**





## **LES PYGMÉES ET «NOUS» MES PROPOSITIONS (WINA LOKONDO)**

Le 30 juin 1960, dans son historique et sévère charge contre la colonisation, Patrice Lumumba avait stigmatisé les comportements dédaigneux qui furent ceux du colon belge vis-à-vis du colonisé congolais ainsi que les discriminations que ce dernier avait subies. «Nous avons connu, avait-il rappelé d'un ton acrimonieux et sans fioritures, les ironies, les insultes, les coups que nous devons subir matin, midi et soir parce que nous étions des «nègres».

Qui oubliera qu'à un Noir, on disait «tu» non certes comme un ami, mais parce que le «vous»

honoré était réservé aux seuls Blancs ? (...) Nous avons connu qu'il y avait dans les villes des maisons magnifiques pour les Blancs et les paillotes croulantes pour les Noirs, qu'un Noir n'était admis ni dans les cinémas, ni dans les restaurants, ni dans les magasins dits «européens» ; qu'un Noir voyageait à même la coque des péniches, aux pieds du Blanc dans sa cabine de luxe.»

De cette même veine dénonciatrice, le président Mobutu Sese Seko avait dit, le 4 octobre 1973, du haut de la tribune des Nations unies et, lui aussi, non sans

ressentiment : «Nos ancêtres n'étaient pas considérés comme des hommes ni même comme des êtres qui ont l'intelligence et le sentiment, mais comme des amas de muscle à qui on demandait des efforts mécaniques, comme on en demande au cheval, au buffle, à l'âne ou au boeuf.»

L'esclavage, la colonisation et l'apartheid, systèmes qui avaient jadis institutionnalisé le racisme et la domination de l'homme noir par l'homme blanc, ont tous été officiellement abolis. Les comportements de discrimination raciale avérés sont aujourd'hui sanctionnés en Occident par des lois antiracisme.

Divers esprits continuent de décrier le racisme des Blancs contre les Noirs en rappelant sempiternellement les cruautés de l'esclavage et la dureté de la réalité coloniale.

Mais combien de belles âmes s'offusquent-elles du racisme des Noirs vis-à-vis des autres Noirs ? Qui parle à haute voix de l'apartheid que subissent les Pygmées de la part des membres des autres ethnies en Afrique, et particulièrement en RDC ? Gens avec lesquels ces derniers estiment ne pouvoir partager un même lit - et donc ne jamais épouser -, ni partager un même bureau, ni un même

banc scolaire, ni un même dortoir, ni casser la croûte avec eux à une même table.

Combien de temps durera encore cette hypocrisie, la nôtre, qui consiste à déclamer que les Pygmées sont des Congolais aux droits et devoirs égaux que tous les autres citoyens de notre pays, peuples que par ailleurs nous reconnaissons tous être historiquement les premiers occupants de l'espace géographique du Congo - et appelés à ce titre «peuples autochtones» -, mais que, dans la réalité quotidienne, nous considérons comme des citoyens de seconde zone, des sous-hommes, des parias dont on nous a juste besoin des mains pour travailler pour «nous» et des voix pour voter pour «nous».

L'égalité de respect et tous autres droits leur sont privés, méconnus, notamment le droit d'accéder à toute charge publique, aux hautes fonctions de l'État. La preuve est que depuis 1885, depuis que le Congo existe comme État moderne, aucun Pygmée n'a occupé une fonction de commandement ni dans l'administration civile ou militaire, ni dans une entreprise publique,

ni encore dans une institution politique. Les lettrés pygmées diplômés d'universités sont pourtant aujourd'hui nombreux.

Est-il moralement et démocratiquement acceptable que dans la province de l'Équateur par exemple, où les Pygmées constituent un nombre

**L'ÉGALITÉ DE RESPECT ET TOUS AUTRES DROITS LEUR SONT PRIVÉS, MÉCONNUS, NOTAMMENT LE DROIT D'ACCÉDER À TOUTE CHARGE PUBLIQUE, AUX HAUTES FONCTIONS DE L'ÉTAT. LA PREUVE EST QUE DEPUIS 1885, DEPUIS QUE LE CONGO EXISTE COMME ÉTAT MODERNE, AUCUN PYGMÉE N'A OCCUPÉ UNE FONCTION DE COMMANDEMENT NI DANS L'ADMINISTRATION CIVILE OU MILITAIRE, NI DANS UNE ENTREPRISE PUBLIQUE...**

important de la population - ils sont majoritaires dans le Territoire d'Ingende -, que ces derniers ne soient représentés dans aucune institution ou service public de la province ? La même triste réalité se constate dans d'autres provinces du Congo où l'on trouve des communautés pygmées.

La loi civile congolaise - comme la loi biblique - condamne le racisme et toutes

sortes de discrimination et invite à l'amour du prochain, au respect de la dignité de tout être humain.

Si l'on ne peut obliger quiconque à épouser un ou une Pygmée ou à l'inviter à sa table - disposition qui relève de la psychologie individuelle, de la libre décision personnelle -, on ne peut par contre pas indéfiniment priver l'accès aux responsabilités publiques à une composante importante de la nation suite à des attitudes, des dispositions d'esprit rétrogrades, ignobles, inhumaines, antichrétiennes, et au nom d'un prétendu suprématisme bantou qui remonterait à des siècles («Nos rapports avec les Pygmées sont

ainsi depuis nos ancêtres», entend-on dire) et qui doit, estiment certaines personnes, perdurer jusqu'à la fin du monde.

Les descendants des esclavagistes et des colons blancs auraient tout aussi pris le «temps» et les rapports de suzeraineté et de vassalité qu'avaient entretenus leurs aïeux avec les Noirs comme arguments pour justifier la pérennisation

de la domination par eux des peuples noirs. Inhumains et inacceptables arguments. Tout a et tout doit avoir une fin. L'article 197 de la Constitution stipule que «les députés provinciaux sont élus au suffrage universel direct et secret ou cooptés pour un mandat de cinq ans renouvelable.» L'article 23 de la loi portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces dit de son côté : «La composition du Gouvernement provincial tient compte de la représentativité provinciale et de la femme.»

Tout le monde conviendra que les Pygmées sont dans notre pays la frange de la population la plus discriminée, plus que ne le sont les femmes dont on n'arrête pas de se préoccuper de la représentation au sein de toutes les institutions nationales, notamment par le principe de la parité.

Je m'engage ainsi à soumettre à toutes les autorités qui seront issues de prochaines élections une proposition de disposition exigeant, dans le cadre de la discrimination préférentielle ou positive, la cooptation obligatoire d'un ou deux pygmées comme députés provinciaux dans les Assemblées de provinces où l'on trouve une importante présence de leurs communautés. L'instruction de niveau universitaire sera le premier critère pour la cooptation des candidats

choisis préalablement par les associations des peuples autochtones.

Ma proposition demandera également la nomination obligatoire dans chaque gouvernement d'un ministre provincial pygmée dans les mêmes provinces. Voir plus tard un membre de la communauté pygmée être nommé membre du gouvernement national sera également une grande avancée démocratique dans «l'émancipation» de ces compatriotes.

La matérialisation de cette proposition-requête - qui ne doit pas être l'ardent vœu du seul individu Wina Lokondo, mais celui de tout Congolais ayant en lui les sincères sentiments d'humanité et d'égalité citoyenne -, serait un important signal de lutte contre la ségrégation et le racisme de la part de hautes autorités du pays, et également et surtout un message fort à envoyer aux enfants des pygmées qui auront ainsi et désormais des modèles représentantifs de leurs communautés au sein de différentes institutions politiques. Ce serait aussi pour eux un motif de croire à leur réelle appartenance à la communauté nationale et à la nécessité d'entreprendre de grandes études qu'ils n'effectuent pas aujourd'hui,

dans leur large majorité, car n'en trouvant pas l'importance. A quoi sert, pour un jeune pygmée, de faire de longues études quand il sait que sa demande d'emploi et son C.V. ne seront jamais acceptés nulle part, quand il a comme avenir professionnel les métiers de pousse-pousseur, de veilleur de nuit, de creuseur de puits d'eau, de domestique, de simple manoeuvre ?

Laisser perdurer la marginalisation des «peuples autochtones», citoyens congolais de peau noire, est un déshonneur pour notre pays et retire aux Congolais la légitimité de décrier le racisme de l'homme blanc envers l'homme noir.

**Wina LOKONDO.**

# BELY STEVE: ANCIEN CHEF D'ORCHESTRE DE MINZOTO WELLA WELLA EST MORT À LUANDA

L'ancien fondateur de groupe MINZOTO WELA l'orchestre African choc avec les papy tex, Rocky matos et Jean Pepe kalle, BELY STEVE, né TULANTE VEZO n'est plus depuis Hier à LUANDA. A son actif, il serait mentor de plusieurs grandes vedettes congolaises des années 65 à 2000. Guitariste et chef d'orchestre du groupe MINZOTO WELA WELA de père Buffalo de puis sa création jusqu'à sa disparition. Il effectuera plusieurs voyages en Europe avec le

groupe MINZOTO WELA WELA , en compagnie de Bozi boziana, commandant danga, abulangando, malundama, otis... Devenant ainsi, un des premiers orchestre kinois des jeunes a voyager avant les ZAIKO, Viva la Musica.. en Europe. Il mit fin à sa carrière musicale lorsqu'il senti que la vie en RDC ne lui garrantissait plus, ainsi, il choisit de rentrer chez les siens en Angola où il se lance dans les affaires privées. Propriétaire des plusieurs

pharmacies modernes et un hôpital dans sa commune. Lors d'une interview arrachée en 2015, me dira t il : « j'ai perdu mes 39 de carrière pour rien au Congo..» Homme d'affaires talentueux et créateur des emplois.

**Franklin Mokho,**  
Écrivain et chercheur  
indépendant contemporaine



**Patrick  
EALE**

*Digne et valable représentant  
de Bandalungwa*

**Me Magloire  
KASONGO**

*L'homme qu'il faut à la  
place qu'il faut à FUNA*



## FRANCO LUAMBO MAKIADI, 34 ANS DÉJÀ DEPUIS SA DISPARITION !

Cela fait exactement 34 ans, ce 12 octobre 2023, depuis la disparition de l'artiste musicien, compositeur et chanteur François Luambo Lua Ndjo Makiadi dit Franco, décédé en 1989 en Belgique, à Mont-Godinne, à l'âge de 51 ans. En 33 ans de carrière, Franco a marqué de son empreinte la rumba congolaise dont il est devenu l'un des grands maîtres. Il est considéré comme un des fondateurs de la musique congolaise contemporaine.

Un des fondateurs du TP OK Jazz, Franco est considéré comme initiateur du courant de la rumba congolaise, Odemba, une école qui a inspiré plusieurs autres musiciens. Il n'est pas étonnant d'écouter encore les mélomanes, à ces jours dans les rues de Kinshasa, fredonner les chansons de cet immense artiste ou des jeunes artistes reprendre certains passages de ses œuvres. Il était considéré comme le peintre de sa société

car il peignait tous les méfaits qu'il y voyait : jalousie, divorce, commérages, manque de manière, la non reconnaissance, la mort, la maladie, etc.

### Parcours

François Luambo Makiadi Luanzo Pene, connu sous le nom de Franco, né le 6 juillet 1938 à Sona-Bata au Kongo Central et mort le 12 octobre 1989 à Mont-Godinne en Belgique. Guitariste, auteur-compositeur, un chanteur. RDC

L'ampleur du répertoire de ses chansons et son implication au développement de la musique africaine a fait de lui l'une de ses têtes d'affiche.

**1952** : Albert Luampasi intègre Franco dans son groupe « Bandidu ».

**1953** : Luambo rejoint Dewayon dans le groupe WATAM de Loningisa  
Franco enregistre avec le

Groupe Watam, ses deux premières compositions: « Lili ma chérie wa ngai » et « Komboya Loningisa »

**1954** : Franco intègre le groupe LOPADI (Loningisa de Papadimitriou),

**1956** : Juin : création de l'orchestre Ok Jazz avec Essous, Rossignol, Delalune, Vicky Longomba, Desouin, Pandi

**1960** : Désormais Franco reste le seul maître à bord de l'Ok Jazz après l'exclusion de Vicky Longomba

**1960** : Rupture de contrat entre Luambo et les Editions Loningisa

**1961** : Franco et l'OK JAZZ se rendent à Bruxelles, pour le compte des Editions Surboum African Jazz de Grand Kalle.

**1965** : Les éditions Populaires succèdent aux éditions Epanza Makita.

**1970** : l'Ok Jazz devient le Tout Puissant OK Jazz, ou « Orchestre- Entreprise », avec près de 50 musiciens.

**1980** : Franco s'installe à Bruxelles et fait des tournées à travers l'Afrique et l'Europe.

**1985** : sortie de l'album Lisanga ya banganga avec Tabu Ley

**1989** : Dernières tournées à Bruxelles, à Londres et à Amsterdam.

Reconnaisances : Maracas d'or, disques d'or, meilleur artiste, meilleur orchestre.

Œuvres : Marie Catherine, tango ya ba Wendo, Mario, Kimpa kisanga meni, Non, babomi mboka, Mamou, I da, Babomi mboka, Ok Jazz makila mabe, Arsène Dionge

**Herman Bangi Bayo**



**Si pas nous qui ?  
Soki biso te ba  
nani?**



# Patrick EALE

***Digne et valable représentant  
de Bandalungwa***



## **AMBIANCE POOL MALEBO : TOUT SUR LA RUMBA CONGOLAISE**

Emission musicale qui decrypte l'histoire de la rumba congolaise des années 40 aux années 2000 ainsi que les parcours de ceux qui ont contribué à son essor. Animée par un trio composé de Jhomos Mobhe, premier président de l'orchestre Thu Zahina, ancien manager de Sosoliso et Veve ; de Joseph Eale, musicographe et Herman Bangi Bayo, Expert en Rumba congolaise, l'émission Ambiance Pool Malebo est diffusée chaque dimanche de 14 heures à 16 heures et rediffusée de 23 heures à 1 heure du matin et partagée également par Whatsapp.

Conçue pour préserver et promouvoir la rumba

congolaise, l'émission Ambiance Pool Malebo gratifie les auteurs des merveilles de la rumba congolaise de la génération des précurseurs de la rumba tels les Wendo, Bowane, Paul Mwangi, D'Oliveira, Bukassa, Camille Feruzzi, etc. à la troisième génération, celle de Zaïko, Stukas, Isifi, Bella, Empire Bakuba et autres en passant par la deuxième génération incarnée par Grand Kalle, Luambo Franco, Dr Nico, Tabu Ley Rochereau, etc.

La première partie de ladite émission traite diverses thématiques tels que le divorce, la jalousie, les diatribes, les dislocations

des orchestres, les voyages, les bars dancings, etc. ainsi que l'évolution des orchestres et les parcours des artistes.

Dans sa seconde partie intitulée "Est-ce que oyebi", le chroniqueur remet en surface certaines informations que bon nombre d'auditeurs ignorent et donne de l'éclairage sur certaines contrevérités de l'histoire de la rumba congolaise.

Quant à la dernière rubrique dite Chansons demandées, des auditeurs demandent des chansons pour leurs propres comptes ou les dédient à des amis et proches.

Plusieurs artistes comme Gina wa Gina, Jeannot Botuli de Kiam, Yossa Taluki de Bakuba Mayopi, Jean Claude Buayabo de Bella Bella ainsi que des éditeurs, dramaturges, professeurs d'universités, etc. sont passés dans cette émission.

**Les auditeurs peuvent suivre l'émission sur les ondes de Libéral Fm à 89.4, sur Play store Libéral Fm ou partager par Whatsapp au 00243997298314.**

*La Rédaction*





*Patrick Zale*

**Digne et valable représentant  
de Bandalungwa**



**15 OCTOBRE 1987-15 OCTOBRE  
2023: 36 ANS DÉJÀ !  
J'AI VU THOMAS SANKARA,  
SIX MOIS AVANT SA MORT!**

36 ans après sa mort, le marxiste demeure une figure emblématique sur le continent. Comme Lumumba, son corps reste introuvable. Le 15 octobre 1987, 16h 20. Sur un pavillon du Conseil de l'Entente (\*) à Ouagadougou (Burkina Faso), le capitaine

Thomas Isidore Noël Sankara, ne le 21 décembre 1949 à Yako s'effondre, le treillis qu'il aimait porter maculé de sang, la tempe droite explosé et les bras en croix. Douze balles, dont deux en pleine tête ont suffi à éliminer une légende. Il avait 38 ans, comme ses

idoles Che Guevara et Patrice Emery Lumumba. Une rafale de kalachnikov a rendu Thomas Sankara héros. C'est cet homme amoureux de la musique, notamment celle de Tabu Ley Rochereau, que j'ai rencontré à Ouaga. J'ai eu le privilège de passer avec lui toute une soirée quelques mois avant sa mort. Comment ai-je pu avoir ce privilège ? Lisez. En déplacement à Ouagadougou avec l'Afrisa de Tabu Ley invité à agrémenter le Fespaco (Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou), je retrouve un vieux confrère Buana Kabue, un ancien de la revue Zaïre et de Jeune Afrique au Burkina Faso.

Il est conseiller spécial du président Thomas Sankara. A Ouaga, Buana Kabue me demande d'inviter à titre privé Rochereau pour son

anniversaire chez lui et qu'il y aura un invité surprise. Il me souffle à l'oreille : «le camarade Sankara». Il me prie de garder le secret. Je m'exécute illico. Mais, je suis obligé de vendre la mèche : Tabu Ley ne se déplace pas pour visiter un citoyen lambda, si ce

n'est une personnalité de la Trempe de chef de l'État. Nous nous y rendrons Rochereau, Modero, Lossikiya, moi et deux ou trois danseuses de l'Afrisa. Nous dînons seuls avec Buana Kabue, Sennen Andriamirado ( mon regretté ami et journaliste à «Jeune Afrique») et le président Sankara, à la même table, sur le balcon! Notre distingué hôte, fanatique de Rochereau, s'essaye à la guitare et au chant pour faire plaisir à Tabu Ley. Il lui chante «Mokolo nakokufa», sous nos applaudissements. ais à l'issue de ce dîner d'anniversaire de Buana Kabue, Thomas Sankara se confie : «Mobutu ne m'aime pas, puisque je suis marxiste -léniniste.» Ce à quoi, Rochereau promet de faire le nécessaire pour rapprocher les deux hommes. De retour au pays, nous tenons (Ley et moi) au courant Édouard Mokolo

wa Mpombo. La suite ... Une visite de Mokole «Le Noble» à Ouagadougou et l'arrivée de Madame Sankara à Kinshasa. Elle fera une petite virée au grand marché de Kinshasa. Une visite tenue secrète. Quelques mois après, nous apprendrons son assassinat

tel que décrit ci-haut sans qu'il ne puisse rencontrer le maréchal Mobutu. Triste! (\*) Un mémorial Thomas Sankara est érigé à cet endroit.

**Paul Bazakana**





## LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Le cancer du col de l'utérus est habituellement un carcinome malpighien; moins souvent, il s'agit d'un adénocarcinome. La cause de la plupart des cancers du col de l'utérus est l'infection par le papillomavirus humain. Les néoplasies cervicales sont souvent asymptomatiques; le premier symptôme du cancer du col de l'utérus est habituellement un saignement vaginal irrégulier, souvent post-coïtal.

Le diagnostic est fait par le test de Papanicolaou (Pap test) et la biopsie cervicale. La classification par stade est clinique, associée aux résultats de l'imagerie et à l'anatomopathologie lorsqu'ils sont disponibles. Le traitement comprend généralement la résection chirurgicale au stade précoce de la maladie

ou une radiothérapie plus une chimiothérapie en cas de maladie plus avancée localement. Si le cancer a largement métastasé, la chimiothérapie est souvent utilisée de manière seule.

### Les facteurs de risque associés au cancer du col de l'utérus comprennent

Infection par le papillomavirus humain (HPV)

Néoplasies cervicales intraépithéliales

Augmentation de l'exposition potentielle aux maladies sexuellement transmissibles (p. ex., âge précoce lors de la première activité sexuelle ou du premier accouchement, partenaires sexuels multiples, partenaires sexuels à haut risque)

Antécédents de néoplasie intra-épithéliale ou de cancer malpighien vulvaire ou vaginal  
Néoplasie ou cancer anal intra-épithélial  
Utilisation des contraceptifs oraux  
Le tabagisme  
Les déficits immunitaires

Le précurseur du cancer du col de l'utérus est la néoplasie intraépithéliale cervicale. La grande majorité des cas de dysplasies intraépithéliales cervicales et de cancer invasif du col de l'utérus est causée par une infection persistante par le papillomavirus humain (HPV), transmis principalement par l'activité sexuelle. La plupart (70%) des maladies précancéreuses et invasives peuvent être directement attribuées aux HPV de types 16 ou 18; cependant, 99% des prélèvements de cancer

du col contiennent de l'ADN d'un génotype de HPV à haut risque.

Environ 80 à 85% des cancers du col sont des carcinomes malpighiens; la plupart des autres sont des adénocarcinomes. Les sarcomes et les tumeurs neuroendocrines à petites cellules sont extrêmement rares.

Le cancer du col de l'utérus invasif se propage habituellement par envahissement direct des tissus de voisinage ou par dissémination lymphatique aux ganglions pelviens et para-aortiques. La dissémination hématogène est possible mais rare.

Si le cancer du col de l'utérus se propage aux ganglions lymphatiques pelviens ou para-aortiques, le pronostic est défavorable et l'emplacement et la taille du champ de radiothérapie en sont affectés.

### **Symptomatologie du cancer du col de l'utérus**

Le cancer du col de l'utérus au début peut être asymptomatique. Si des symptômes se produisent, il s'agit généralement d'un saignement vaginal irrégulier, le plus souvent post-coïtal, mais qui peut se produire spontanément entre les règles. Les cancers plus volumineux sont volontiers

hémorragiques et peuvent entraîner un écoulement vaginal malodorant ou des douleurs pelviennes. Les cancers plus avancés peuvent entraîner une hydronéphrose obstructive, des douleurs à irradiation postérieure et des œdèmes des jambes dus à une obstruction veineuse ou lymphatique.

L'examen pelvien peut détecter une tumeur cervicale exophytique nécrotique; cependant, la plupart des cancers du col de l'utérus ne peuvent être vus sans grossissement.

### **Diagnostic du cancer du col de l'utérus**

Test de Papanicolaou (Pap test) (cytologie cervicale)

Biopsie

Le cancer du col de l'utérus peut être suspecté lors d'un examen gynécologique de routine. Il est évoqué chez la femme qui présente  
Lésion cervicale visible  
Des saignements vaginaux anormaux

Le cancer du col de l'utérus est habituellement diagnostiqué lorsque la cytologie cervicale et/ou les tests HPV détectent des anomalies. La déclaration des résultats de la cytologie cervicale est standardisée (voir tableau Classification de Bethesda de la cytologie cervicale [ 1]). Une évaluation plus approfondie par des tests de dépistage ou la

colposcopie est indiquée si des cellules atypiques ou cancéreuses sont retrouvées et/ou si le test HPV est positif. La colposcopie (examen du vagin et du col au moyen d'une loupe) permet d'identifier les zones qui nécessitent une biopsie; un curetage endocervical est également souvent pratiqué. Une biopsie conique (conisation) est nécessaire si le diagnostic est incertain et si une dysplasie intraépithéliale cervicale de haut grade ou un cancer invasif est suspecté; un cône de tissu est enlevé par une procédure d'excision électrique par anse diathermique, laser ou bistouri (bistouri froid).

### **Traitement du cancer du col de l'utérus**

Chirurgie seule en cas de maladie micro-invasive  
La chirurgie ou la radiothérapie curative, en l'absence d'extension aux paramètres ou au-delà

Radiothérapie et chimiothérapie (chimioradiothérapie) s'il existe une extension aux paramètres ou au-delà  
Chimiothérapie pour un cancer métastatique ou une récurrence

Le traitement de cancer du col de l'utérus peut comprendre la chirurgie, la radiothérapie

et la chimiothérapie. Si l'hystérectomie radicale est indiquée mais que les patientes ne sont pas des candidates idéales, une chimioradiothérapie est pratiquée et a des résultats oncologiques similaires.

## Prévention du cancer du col de l'utérus

### Tests de dépistage

Le dépistage systématique du cancer du col de l'utérus détecte efficacement la maladie pré-invasive et au stade précoce et diminue l'incidence et la mortalité du cancer du col de l'utérus.

Deux types de tests de dépistage des anomalies cervicales sont utilisés:

Tests pour les génotypes de HPV à haut risque

Pap test (cytologie cervicale)

Si les tests de Papanicolaou et HPV ne sont pas disponibles (p. ex., dans les pays à ressources limitées), l'inspection visuelle du col après l'application d'acide acétique ou de Lugol est une autre méthode de dépistage.

En 2020, les American Cancer Society guidelines (ACS) a publié de nouvelles lignes directrices pour le dépistage du cancer du col de l'utérus comme suit (1):

Le dépistage doit commencer à 25 ans, plutôt qu'à 21 ans.

Si un test primaire du papillomavirus humain (HPV)

est disponible, il doit être débuté à l'âge de 25 ans, plutôt qu'à 30 ans et effectué tous les 5 ans; la cytologie (p. ex., tests de Papanicolaou) n'est pas nécessaire.

Si le test HPV primaire n'est pas disponible, un Pap test associé à des tests HPV doivent être effectués tous les 5 ans ou un Pap test doit être effectué tous les 3 ans.

Au delà de 65 ans, les conseils restent les mêmes: les tests sont arrêtés si une série appropriée de tests précédents a été normale au cours des 10 années précédentes; les tests doivent être poursuivis si les femmes n'ont pas eu de résultats normaux à des tests adéquats ou débutés si elles n'ont pas été dépistées auparavant.

Si les femmes ont subi une hystérectomie pour une maladie autre qu'un cancer et n'ont pas eu de résultats de Pap test anormaux, le dépistage n'est pas indiqué.

### Vaccin anti-HPV

Plusieurs vaccins préventifs contre le HPV sont disponibles dans le monde entier:

Un vaccin bivalent qui protège contre les sous-types 16 et 18 (qui causent la plupart des cancers du col de l'utérus)

Un vaccin quadrivalent qui

protège contre les sous-types 16 et 18 plus 6 et 11. Un vaccin 9-valent qui protège également contre les mêmes sous-types que le quadrivalent plus les sous-types 31, 33, 45, 52 et 58 (qui sont responsables d'environ 15% des cancers du col de l'utérus)

Les sous-types 6 et 11 sont la cause de > 90% des verrues génitales visibles. Le vaccin vise à prévenir le cancer du col de l'utérus mais ne le traite pas. Les trois vaccins sont plus efficaces s'ils sont administrés avant la première activité sexuelle et l'exposition potentielle au HPV.

Le vaccin contre le HPV est recommandé à tous, idéalement avant qu'ils ne deviennent sexuellement actifs. La norme en matière de recommandation est la vaccination à partir de 11-12 ans, mais la vaccination peut commencer à 9 ans.



LEOPOLDVILLE KINSHASA CAPITALE fête

ses 100 ans

D'hier à aujourd'hui

